

**ASSOCIATION FONCIERE
DE REMEMBREMENT DE BINDERNHEIM
En Mairie – 2 Rue du Sel
67600 BINDERNHEIM**

ARRETE N°2026/01

**règlementant temporairement
la circulation et le stationnement sur un chemin d'exploitation
à l'occasion du carnaval le vendredi 20 février 2026**

- Vu Le Code rural, article L. 133-1 et L. 123-8,
Vu La demande en date du 17/11/2025 par laquelle M. HIRSCH Frédéric, Président du Football Club de Bindernheim, sollicite l'autorisation d'organiser le Carnaval sur le ban de la commune de Bindernheim le vendredi 20 février 2026,
Vu l'itinéraire proposé qui nécessite des restrictions et des déviations de circulation,
Vu l'arrêté municipal n°POL2026/04 du 06/02/2026

Considérant que le cortège qui démarre rue de Witternheim – D82 nécessite de passer par la rue des Saules et le chemin d'exploitation sis section 06 parcelle 217 lieudit Gatterfeld vers Witternheim pour la mise en place des chars au niveau du stade.

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la mise en place du cortège avant le départ, la circulation des chars, limitée à 30 km/h, puis leur stationnement est autorisé sur le chemin de remembrement parcelle 217 sise section 6 lieudit Gatterfeld. La circulation et le stationnement de tout autre véhicule n'appartenant pas au cortège sont interdits (sauf véhicules de secours).

Article 2 : l'arrêté entrera en vigueur le vendredi 20 février 2026 à partir de 17h.

Article 3 : La signalisation ainsi que les mesures de sécurité seront à la charge du Football Club de Bindernheim. Les panneaux de signalisation mis en place devront être solidement attachés. Les supports mobiles devront être lestés à leur base par une masse constituée de matériaux non agressifs. En plus de la signalisation, des personnes en gilet fluorescent orienteront les véhicules.

Article 4 : Le Football Club de Bindernheim s'engage à ce que ledit chemin d'exploitation reste dans un état circulable après la manifestation.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre communal et publié selon l'usage local.

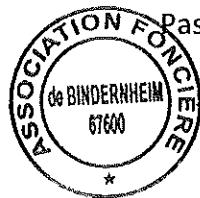
Ampliation en sera adressée

- Monsieur le Président de l'Association du Football Club de Bindernheim
- Monsieur le Maire de Bindernheim
- Monsieur le Commandant de la Brigade Gendarmerie de Marckolsheim/Sundhouse
- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein

- Monsieur le Responsable du secteur Nord de la Brigade Verte,
- M. le Chef de la section locale des sapeurs-pompiers
- Le Responsable du SAMU Centre 15

Bindernheim, le 06 février 2026

Le Président,
Pascal KELLER



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pascal Keller".